

# Rapport de la concertation continue

## **PROJET D'USINE DE BATTERIES LITHIUM-ION VERKOR A DUNKERQUE (59)**

Dates de la concertation continue  
Du 2 janvier 2023 au 24 février 2023

Nom du garant  
désigné par la CNDP

Jean Raymond WATTIEZ  
Date de remise du rapport, le 10 mars 2023



# SOMMAIRE

<b>Fiche d'identité du projet</b> .....	<b>3</b>
<b>Les chiffres clef de la concertation</b> .....	<b>8</b>
<b>Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable</b> .....	<b>10</b>
Une acceptation généralisée et des attentes sur l'insertion environnementale .....	10
Les recommandations à l'issue de la concertation préalable .....	11
Les principales recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit des maîtres d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable : .....	11
<b>Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable</b> .....	<b>12</b>
Les enseignements tirés de la concertation préalable par les maîtres d'ouvrage .....	12
Les réponses apportées aux principales questions soulevées durant la concertation préalable .....	13
<b>Mission du garant</b> .....	<b>15</b>
<b>Organisation et modalités de la concertation CONTINUE</b> .....	<b>16</b>
Un calendrier contraint .....	16
Les modalités de la concertation continue .....	17
<b>Réunion thématique, Salle des Commissions à la CUD le 16 février 2023</b> .....	<b>18</b>
<b>Résultats de la concertation continue</b> .....	<b>18</b>
Reflet des débats lors des deux réunions publiques .....	18
Les questions et contributions sur le site internet de la concertation .....	22
<b>Avis du garant sur le déroulé de la concertation</b> .....	<b>24</b>
<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	<b>25</b>

## FICHE D'IDENTITE DU PROJET

### Maitre d'ouvrage :

Verkor a été créée en juillet 2020, à Grenoble, à l'initiative de 6 co-fondateurs et avec le soutien de groupes industriels, dans le but de développer la production de batteries lithium-ion en France pour équiper des véhicules électriques, notamment ceux produits par Renault. Son statut juridique est celui de la société anonyme (SA) et spécifiquement celui de la SA avec directoire en application de l'article L.225-58 du code des sociétés. Elle a été immatriculée le 29 juillet 2020 au registre du commerce et des sociétés (RCS) de Grenoble. Par une décision de son assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2022 elle est actuellement domiciliée au 2-4 rue Charles Berthier à 38000 Grenoble.



Compte tenu des besoins en électricité pour satisfaire son process industriel Verkor a construit son projet de gigafactory avec RTE, le gestionnaire du réseau public de transport de l'électricité. RTE assurera en effet, après création des réseaux, le raccordement électrique de Verkor pour une puissance demandée de 205 MW (mégawatts). RTE a saisi conjointement avec Verkor la CNDP pour la garantie de la concertation préalable et se trouve de ce fait co-maître d'ouvrage pour la concertation continue.



### Contexte du projet :

Le projet de Verkor s'inscrit dans un contexte international et européen où à la suite des conclusions de l'accord de Paris de 2015, sous l'égide de l'ONU (Organisation des Nations Unies), l'objectif de réduire progressivement les émissions de CO2 (dioxyde de carbone) pour maintenir la hausse des températures sous les 1.5°C par rapport à l'ère préindustrielle oblige à viser la neutralité carbone à l'horizon du milieu du siècle. Les émissions résiduelles restantes devraient alors être compensées par leur absorption dans des réservoirs naturels ou artificiels. La SNBC (stratégie nationale bas-carbone) pour la France, poursuit l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle a été inscrite dans la Loi énergie-climat du 8 novembre 2019.

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans une publication de mars 2020 indiquait que 31% des émissions françaises de gaz à effet de serre (GES) sont dues au transport qui est ainsi la première source d'émissions devant les bâtiments, l'agriculture et l'industrie.

L'électrification des mobilités apparaît comme un des moyens de réduire les émissions de CO2. L'Union européenne a ainsi décidé dans un Règlement de 2021 qu'à l'échéance de 2035 tous les véhicules légers et les camionnettes neufs mis sur le

marché devront être à émission nulle. Ces orientations confirmées en accord intervenu le 27 octobre 2022 entre la Commission et le Parlement doivent toutefois être formellement actées. Lors de sa séance du 14 février 2023 le Parlement européen a considéré que « des signaux réglementaires clairs devraient permettre aux constructeurs de prendre leurs décisions d'investissement. L'absence de tels signaux pourrait faire courir le risque que l'industrie automobile de l'Union perde sa compétitivité et son avance technologique en n'investissant pas rapidement et qu'elle perde des parts de marché sur les marchés mondiaux et nationaux » et a adopté le règlement qui renforce les normes de performance en matière d'émission de CO2 pour les voitures particulières neuves et les véhicules utilitaires légers neufs. Ce règlement dispose en son article 5 bis qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2035 ces véhicules devront afficher une réduction des émissions de 100% par rapport à l'objectif de 2021.

Ce règlement doit maintenant être approuvé par la Commission de l'Union européenne pour qu'il devienne effectif et opposable. Suite à un blocage de l'Allemagne, qui demande une prise en compte des futurs carburants de synthèse, l'adoption du projet de règlement par la Commission a été suspendue début mars 2023 et reportée à une date non précisée.

## Localisation du projet :

### Plan de situation de la gigafactory Verkor au sein du périmètre du GPMD



Le GPMD (Grand Port Maritime de Dunkerque) est situé sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque. Celle-ci regroupe 17 communes et communes associées et occupe un territoire de 30 049 hectares pour une population d'environ 195 000 habitants.

Le GPMD s'étend sur une superficie de plus de 7 000 hectares dont 3 000 restent encore disponibles. Mille d'entre eux sont dédiés aux opérations de compensation, de maintien et de renforcement de la biodiversité. Cette réserve contribue à la mise en

œuvre d'un schéma directeur du patrimoine naturel. Mille autres hectares sont voués à l'extension des installations propres à l'activité portuaire, par l'aménagement de nouveaux terminaux maritimes et le percement d'une darse.

Les mille hectares restants sont réservés à l'accueil de nouveaux projets d'installations industrielles ou logistiques. Une pré-opération d'aménagement de 150 ha a été réalisée sur une partie de cette surface disponible. Il s'agit de la Zone Grandes Industries (ZGI), labellisée « Choose France » (opération gouvernementale pour renforcer l'attractivité économique de la France) en juillet 2021. La ZGI constitue ainsi un site industriel clés en main, libéré des procédures préalables d'urbanisme, d'archéologie préventive et de protection de l'environnement (eau, faune, flore).

C'est à l'intérieur de cette zone que Verkor va disposer d'un terrain de 80 ha assorti d'une réserve foncière pour lui permettre un potentiel développement. Les terrains affectés vont rester la propriété du GPMD et feront l'objet d'un bail à construction signé entre le GPMD et la société Verkor.

#### Photos aériennes du site d'implantation de la gigafactory de Verkor



#### Objectifs du projet selon le Maître d'ouvrage

Le projet de Verkor de construction d'un site de production de cellules et modules de batteries électriques à grande échelle (gigafactory), sur la Zone Grandes Industries (ZGI) du Grand Port Maritime de Dunkerque, vise un double objectif : produire des cellules et modules de batteries électriques faiblement carbonées et les proposer à des prix accessibles. Verkor ambitionne d'équiper 300 000 voitures électriques par an d'ici 2027. Les premières batteries pourraient ainsi être livrées en 2025 et atteindre une capacité de production de 16 GWh en 2027.

Verkor a choisi de produire au sein de sa gigafactory des modules et des cellules pour les batteries au lithium-ion qui est la technologie la plus avancée à l'heure actuelle. L'usine sera calibrée pour fabriquer principalement des modules destinés dans un premier temps au groupe Renault.

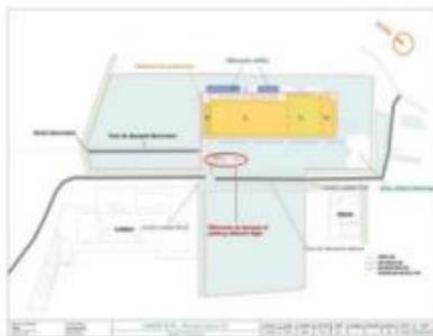
Les procédés de fabrication de l'usine de Verkor seront innovants, selon le maître d'ouvrage, car ils seront basés sur les travaux de recherche et développement testés à l'usine pilote à Grenoble : le Verkor Innovation Centre (VIC).

## Caractéristiques principales

Dans le projet initial, tel qu'il avait été présenté lors de la concertation préalable, la configuration des bâtiments nécessaires au fonctionnement de l'usine occupait une superficie d'environ 17 ha. L'unité de production des cellules était prévue sous la forme d'un rectangle long de 960 m et de 180 m en largeur.

Selon le maître d'ouvrage, une nouvelle configuration a été retenue. Elle présente plus d'avantages environnementaux et on note une diminution de 33% des surfaces prévues initialement avec une augmentation des surfaces consacrées aux espaces verts qui atteindraient presque 700 000 m<sup>2</sup>. La partie construite s'étalerait sur une longueur de 620 mètres et une largeur de 170 mètres. La partie la plus haute s'élèverait à 34 mètres et comporterait une cheminée qui atteindrait au maximum 39 mètres.

### DIFFERENTES VARIANTES SUCCESSIVES POUR TROUVER L'OPTIMUM

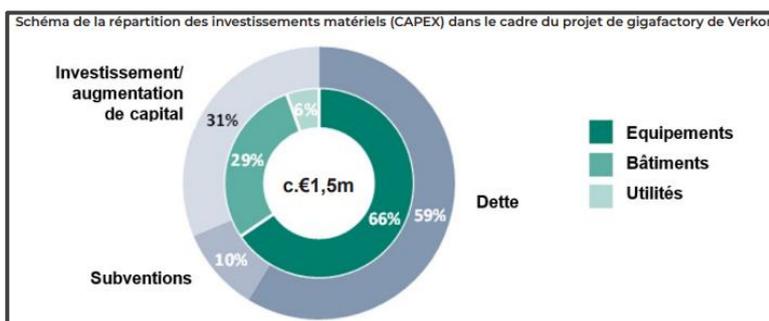


**Variante retenue :** Cette variante présente plus d'avantage environnementaux que les variantes précédentes. Il s'agit de la configuration finale retenue par VERKOR.

#### Avantages

- Intégration d'une surface ferroviaire
- Réduction des surfaces construites et imperméabilisées (33%, linéaire de plus de 800m à 620m)
- Usine compacte et linéaire
- Séparation des bâtiments utilité et fabrication pour faciliter et sécuriser les accès et activités
- Prise en compte des remarques des services consultés (DREAL, SDIS) lors de la présentation du projet: couloirs sécurisés pour accès des pompiers, améliorations des compartiments coupe-feu

### Coût (l'évaluation des coûts n'a pas fait l'objet d'une communication sur une éventuelle évolution entre la concertation préalable et la concertation continue)



Le coût d'investissement du projet de Verkor est estimé à 1 500 millions d'euros. Les dépenses se répartissent en deux postes :

– L'immobilier d'entreprise composé des bâtiments de production, des magasins de stockages, des bureaux, des

parkings, représente environ 25 % de l'investissement ;

- Les lignes de production, le système informatique, la logistique, les panneaux solaires, etc. représentent 70 % du montant de l'investissement.

Le financement global sera assuré pour 30 % par des apports en capitaux d'investisseurs, pour 60 % par des emprunts et pour 10 % par des subventions.

## Calendrier :

- 1<sup>er</sup> trimestre 2023 instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale et démarrage des travaux de préparation du site
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 démarrage des travaux de construction des bâtiments et de fabrication des équipements
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 travaux de raccordement au réseau électrique par RTE
- 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 démarrage de la première ligne de production
- 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 travaux de raccordement ferroviaire
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 démarrage de la deuxième ligne de production
- 1<sup>er</sup> trimestre 2026 démarrage de la troisième ligne de production
- 3<sup>ème</sup> trimestre 2026 démarrage de la quatrième ligne de production
- 2027 production annuelle de 16 GWh de capacité de stockage afin d'alimenter 300 000 véhicules électriques par an

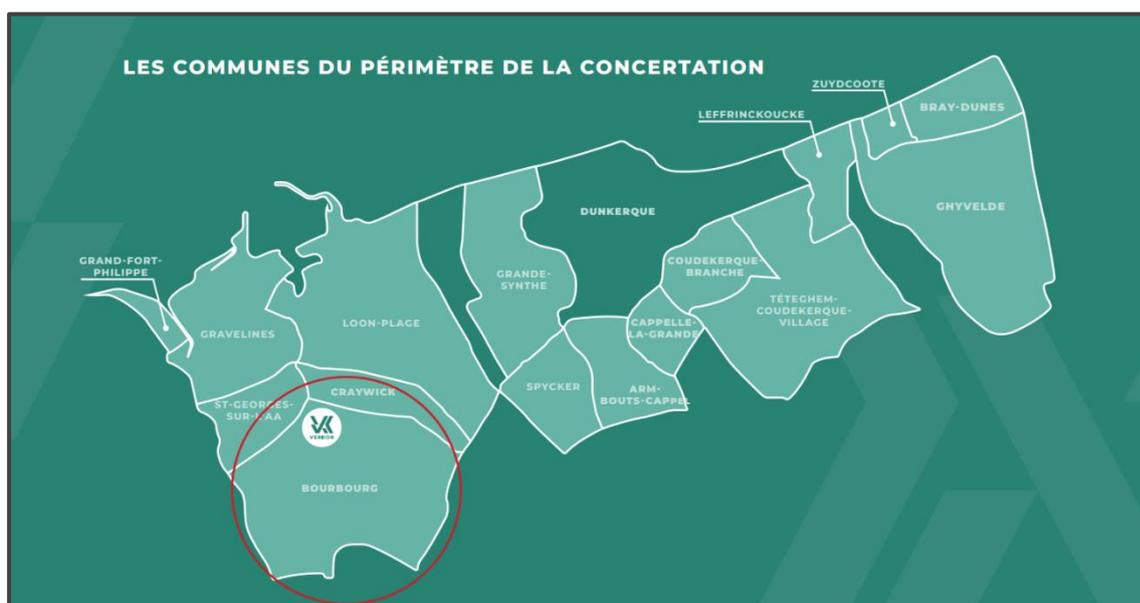
**Par un arrêté du 7 mars 2023 le préfet du Nord a décidé d'ouvrir la procédure d'enquête publique à compter du samedi 25 mars 2023 à 9H00. Elle sera clôturée le lundi 24 avril 2023 à 17H00.**

## LES CHIFFRES CLEF DE LA CONCERTATION

- **Quelques dates clés :**

- 2 novembre 2022 : initiative de la concertation continue par décision n°2022/128/VERKOR/4 de la Commission nationale du débat public et nomination du garant
- 25 novembre 2022 : lettre de mission adressée à Jean Raymond Wattiez, garant de la concertation
- 2 janvier 2023 : actualisation du site internet, annonce de la concertation continue
- 16 janvier 2023 : article d'annonce de la concertation continue dans le journal *Voix du Nord*
- 23 janvier 2023 : article rédactionnel dans *Vivre l'Agglo* journal de la Communauté d'agglomération
- 25 janvier 2023 : article rédactionnel dans le *Journal des Flandres*
- 25 janvier 2023 : réunion publique de lancement
- 16 février 2023 : réunion publique thématique

- **Périmètre de la concertation :**



L'ensemble des 17 communes qui composent le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque, un périmètre restreint a été constitué. Il est composé d'un noyau de

- **Diffusion de la communication**

14 000 exemplaires du document de synthèse de la concertation continue (6 pages) distribués toutes boîtes dans les communes du périmètre restreint.

200 exemplaires mis à disposition lors des deux réunions publiques

Envoi d'un exemplaire papier dans chaque commune de la CUD, mise à disposition d'un exemplaire sous format électronique pour mise en ligne sur les sites internet des collectivités locales

Parution sur le site de la concertation de deux newsletters, adressées aux communes et aux abonnés du site Verkor :

- 23 janvier 2023 sous le titre « *Newsletter de la Concertation continue #1* »
- 13 février 2023 sous le titre « *Newsletter de la Concertation continue #2* »

- **Deux évènements publics**

Le 25 janvier 2023, réunion de lancement à partir de 18H à l'Espace Pierre de Coubertin à Bourbourg

Le 16 février 2023, réunion publique thématique à partir de 18H à la Salle des commissions de la Communauté urbaine à Dunkerque

- **97 participants (71 en présentiels et 26 en distanciel)**
- **11 questions posées à travers le site internet de la concertation**  
<https://colidee.com/verkor>

# RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE

## Une acceptation généralisée et des attentes sur l'insertion environnementale

Le bilan de la concertation préalable a révélé une acceptation généralisée du projet d'implantation par les participantes et participants et tous les acteurs institutionnels territoriaux et même, le plus souvent, une attente vis-à-vis de celui-ci notamment de la part des élus locaux.

Au-delà du bon accueil réservé par le territoire aux porteurs du projet, la concertation préalable a également mis en exergue « l'écosystème dunkerquois », où tous les acteurs institutionnels travaillent de concert afin de favoriser l'implantation d'activités en particulier dans des secteurs en devenir, s'inscrivant notamment dans le cadre de la notion de 3<sup>ème</sup> révolution industrielle développée par la Région Hauts-de-France.

Cette acceptation généralisée repose principalement sur la création d'emplois générée par le projet.

Par ailleurs et de façon quelque peu générique comme ailleurs en France, le caractère industriel du territoire du Dunkerquois marqué par la présence, depuis plusieurs décennies, du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et de grandes industries a pu expliquer une participation citoyenne relativement réduite. Ceci explique également l'absence d'opposition des habitants suite à l'annonce de l'arrivée potentielle d'une nouvelle usine classée Seveso seuil haut dans un contexte où la culture industrielle locale est largement partagée.

Le terrain d'assiette du projet sur la Zone Grande Industrie du GPMD est suffisamment éloigné de toute zone habitée, à l'exception de la commune de Saint-Georges-sur-l'Aa, pour que le projet n'ait soulevé que peu de contestation durant la concertation préalable. Pour autant la contiguïté avec un autre projet industriel, en phase de construction, a pu soulever des inquiétudes notamment sur l'augmentation du trafic routier et les impacts sur l'environnement.

Les contributeurs sur le projet de la gigafactory ont marqué leurs attentes sur le déploiement d'une stratégie de sobriété environnementale de la part du maître d'ouvrage, notamment en termes de bilan carbone, en souhaitant une « usine propre », non génératrice de nuisances, de pollutions, en rupture avec l'image passée de l'industrie. L'insertion de l'usine dans son environnement et le paysage ainsi que son ancrage dans le territoire ont également été soulevés. Cette insertion concerne également l'aspect économique, à travers son futur lien avec les autres acteurs économiques préexistants sur le territoire notamment en termes d'opportunité d'activité pour ces derniers.

L'accessibilité du site d'implantation en termes de mobilité durable (desserte en transports collectifs, circulations douces...) pour les futurs salariés a également été questionnée. Et, le thème de l'équipement du territoire en infrastructures de recharge de véhicules électriques, critère indispensable de l'électro-mobilité, est également apparu. Bien que cette problématique ne soit pas du ressort des maîtres d'ouvrage, des réponses détaillées ont tout de même pu être apportées par les représentants de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).

## Les recommandations à l'issue de la concertation préalable

Les principales recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit des maîtres d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable :

- maintenir accessible le site de la concertation afin de permettre, à minima, au public d'y consulter le bilan des garants et les réponses apportées à celui-ci par les maîtres d'ouvrage
- communiquer sur l'étude de dangers et sur l'étude d'impact, au plus tôt après la concertation, y compris sous la forme d'une présentation lors d'une réunion publique, et ce avant la tenue de l'enquête publique
- contribuer en partenariat avec la CUD, le GPMD, la Région, l'Etat et RTE aux réponses à apporter sur le développement du réseau des bornes de recharge des véhicules électriques notamment au sein des immeubles collectifs et la capacité du réseau électrique à y satisfaire, l'accessibilité économique des véhicules électriques et l'opportunité du marché « rétrofit »
- engager ou conforter un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs de la formation et de l'emploi notamment avec des structures comme l'Université du Littoral Côte d'Opale, Pôle Emploi, la Mission Locale, Entreprendre Ensemble
- participer aux travaux du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Côte d'Opale Flandre (SPPPI COF)
- communiquer sur les retours d'expérience d'autres gigafactories pour apporter des réponses aux interrogations sur les dangers, le risque incendie qui semble potentiellement le plus grave, sa maîtrise et les stratégies d'intervention des pompiers
- expliciter l'intention exprimée par le maître d'ouvrage de mettre en place un système d'information en ligne permettant d'assurer en continu le suivi des indicateurs environnementaux par le public
- préciser l'origine des matières premières ainsi que le processus de traitement du recyclage des batteries en fin de vie
- poursuivre l'information et la réflexion en cours sur la recherche de solutions alternatives sur la gestion de la ressource en eau pour réduire au maximum les prélèvements en raison de la pression qu'elle subit sur le territoire
- conserver la volonté de décarboner le processus de production et approfondir l'hypothèse d'aller plus loin en produisant une partie de l'électricité nécessaire

- proposer de redéfinir le schéma local routier en concertation avec le public, du fait de la saturation du trafic ressentie par ce dernier et les craintes exprimées sur l'accroissement et la circulation des poids lourds une fois l'usine Verkor en activité
- présenter avant le dépôt de la demande permis de construire, la localisation et la volumétrie finale du bâtiment, son architecture, l'aménagement de ses abords sur son emprise foncière et l'insertion de ce dernier dans le paysage
- expliciter la démarche pour créer une usine 5.0 avec des illustrations concrètes afin de permettre une meilleure compréhension du concept devant mettre l'humain au centre et répondre à la contradiction apparente entre digitalisation et création ou maintien d'emplois de production
- communiquer sur les conditions de travail au sein de l'entreprise, le sens donné au travail et les valeurs de l'entreprise Verkor
- prendre en compte les suggestions exprimées par le public lors des ateliers thématiques concernant les services offerts par l'entreprise à ses futurs salariés sur des aspects comme les mobilités alternatives au véhicule individuel, y compris à l'échelle de la ZGI, la restauration collective, les modes de garde pour les enfants
- préciser la politique d'inclusion du public féminin sur la formation et le recrutement afin de veiller à la parité
- maintenir un effort de transparence sur le montage financier et notamment la part des financements publics
- assurer les retombées économiques induites au-delà des emplois directs, en privilégiant par exemple les entreprises locales pour la construction et un pourcentage des emplois réservé à l'insertion

## SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE

### Les enseignements tirés de la concertation préalable par les maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage constatent que, organisée au début de l'été, la concertation a permis de réunir un public large et varié, notamment issu des milieux associatifs, étudiants ou de la formation professionnelle. Des riverains, ainsi que des personnes intéressées par l'éventualité de travailler au sein de la future usine VERKOR se sont également rendus aux différents rendez-vous.

Ils reconnaissent aussi que les élus du territoire (communes, Communauté Urbaine de Dunkerque) ainsi que le Grand Port Maritime de Dunkerque se sont largement mobilisés pour affirmer leur soutien au projet et informer les habitants sur les réflexions et actions en cours, particulièrement en matière de mobilité et d'emploi.

Ils affirment également que selon eux il n'existe pas d'alternative au projet, si ce n'est sa non-réalisation, et ne pas mettre en œuvre ce projet réduirait l'opportunité pour la France de prendre un rôle de chef de file en Europe sur ce domaine d'avenir avec des répercussions positives sur l'emploi et le développement de nouvelles compétences, ainsi que sur l'attractivité du pays pour construire de nouvelles usines.

Ils soulignent qu'au niveau local, l'hypothèse d'installation de l'usine VERKOR est perçue comme un moyen de renforcer l'importance de l'industrie automobile sur le territoire. En effet, la région se classe 1<sup>ère</sup> de l'Hexagone en production de véhicules, le secteur de l'automobile étant le 1<sup>er</sup> employeur industriel sur le territoire. Avec 508 564 véhicules produits en 2020, la production régionale représente presque 40% de la production nationale.

Sur les questions qui touchent à l'état d'avancement du projet ils précisent que l'objectif est d'avoir un outil opérationnel à l'horizon 2025 et pour 2027, l'objectif est d'être à la production de ces 16 GWh et d'avoir créé 1 000 à 1 500 emplois.

### Les réponses apportées aux principales questions soulevées durant la concertation préalable

- Sur l'origine des matières premières et leurs conditions d'extraction :

VERKOR rappelle que l'usine n'achète pas directement ces matériaux, mais achète des matériaux actifs (nickel, manganèse, cobalt...) et que pour produire les anodes et cathodes il rencontre des fournisseurs afin d'acheter le matériel pour les produire. Sa préoccupation est de privilégier un circuit d'approvisionnement au plus proche. Cependant, dans sa stratégie d'approvisionnement, VERKOR dispose d'un code d'éthique sur la façon dont les matières premières sont extraites, intégrant également la notion de développement durable, et tenant compte des mécanismes mis en œuvre par les sociétés spécialisées dans l'extraction. En conséquence, en octobre 2022, VERKOR a annoncé la signature d'un nouveau partenariat avec OPTEL et BUREAU VERITAS. VERKOR a choisi la solution V-Trace pour un programme de 5 ans visant à assurer la traçabilité et l'évaluation de la performance en matière de durabilité dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Il s'agit d'une plateforme logistique numérique de pointe, alimentée par les résultats des évaluations des experts de BUREAU VERITAS qui réalisera les audits terrain, y compris celles réalisées sur le terrain par les fournisseurs de composants et de matières premières de LI. La solution de traçabilité vérifiée apportera à VERKOR la cartographie détaillée des performances de sa chaîne d'approvisionnement en matière de traçabilité, de durabilité, d'approvisionnement responsable ainsi que ses niveaux de performance en matière d'empreinte CO2, depuis la mine et jusqu'au pack de batteries.

- Sur les objectifs de développement des capacités de production

Le projet prévoit une capacité de stockage des cellules à 16 GWh d'ici à 2027, ce qui permettra de produire 300 000 voitures. Cependant, et selon les demandes des clients et si le contexte y est favorable, cette capacité de stockage pourrait au besoin être élargie à 24, puis 32 GWh. Une éventualité qui nécessiterait la construction de nouveaux bâtiments, avec une nouvelle préparation des sols pour la surface ajoutée. Le terrain d'implantation du projet pourrait permettre cette extension à hauteur de 32 GWh.

- Sur la prévention des risques industriels

VERKOR est d'ores et déjà intégré au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Côte d'Opale Flandre et participera de plus en plus au fur et à mesure de sa présence dans le territoire aux différentes animations et débats proposés. VERKOR annonce souhaiter mettre en place un système de mesure en ligne pour la surveillance de ses rejets (concernant les composés organiques volatiles par exemple). Dans ce contexte, le terme « en ligne » signifie que les rejets seront mesurés en continu et accessibles à chaque instant aux équipes opérationnelles. Dans le cadre de l'information du public, via le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Côte d'Opale Flandre, dans une logique de transparence VERKOR propose de partager ces résultats avec le public.

- Sur le recyclage des batteries en fin de vie

Pour des raisons stratégiques, économiques et environnementales, VERKOR a pour ambition d'extraire le maximum de valeur de ses déchets de production. Le meilleur moyen d'aboutir à cela réside dans la capacité à conserver les matériaux en boucle fermée, et donc de prendre pleinement part au recyclage de ces rebuts et à leur réintégration dans la fabrication de matière active, qui sera elle-même utilisée dans la fabrication de cellules. Pour ce faire, un consortium de 3 entreprises dont VERKOR et 2 laboratoires publics académiques a été formé afin de couvrir, à travers un projet innovant, l'ensemble de la boucle de valorisation des scraps de production provenant de la fabrication des batteries lithium-ion. Le projet propose de construire en 4 ans une unité industrielle de recyclage des rebuts de production et de réincorporation des métaux dans la chaîne de valeur via un procédé CO2 sourcé. Cette solution bénéficiera des dernières avancées dans le pré-traitement et l'extraction des composants métalliques des intermédiaires de production et pourra être applicable à diverses typologies de batteries avec une efficacité de recyclage de 90%.

- Sur la gestion de la ressource en eau pour réduire les prélèvements

VERKOR fait des choix techniques qui permettent de réduire de plus de 80% son prélèvement dans le réseau d'eau industrielle. En effet, dans la solution de base envisagée, l'eau était utilisée pour le refroidissement de l'air avec un besoin estimé à 500 000 m<sup>3</sup>/an. Depuis et au regard des spécificités du territoire dans ce domaine, une réflexion approfondie a été mise en place, et VERKOR s'est tournée vers une autre technologie pour cette frigorie, en substituant l'air à l'eau. En effet, 70% du temps, la température dans la région est inférieure à 15°C. Economiquement, cette solution, si elle est moins intéressante, reste faisable, et permet ainsi de baisser de plus de 80% la consommation d'eau. Il s'agit donc d'un investissement important, mais qui aura un véritable impact sur la ressource et qui sera un gage de durabilité pour l'entreprise – dès lors moins impactée en cas de problème de ressource en eau. De plus, une étude technique est en cours pour évaluer la faisabilité de réutiliser les eaux usées traitées du voisin industriel de VERKOR, ce qui permettrait d'avoir une gigafactory fonctionnant sans aucun prélèvement d'eau (hors usage sanitaire).

- Sur la volumétrie finale du bâtiment et son architecture

VERKOR s'engage, durant la concertation continue et avant la phase d'enquête publique, à communiquer avec le public sur le contenu de la notice paysagère (architecture du bâtiment, vues 3D, etc...) dans les mêmes conditions que ce qui sera fait pour la communication anticipée des résultats des études de dangers et d'impact.

- Sur les services offerts aux futurs salariés et les mobilités alternatives

Des solutions de mobilité multimodale, basées sur les mobilités douces (vélo, trottinette, véhicules légers électrifiés), sont en cours de définition à l'échelle de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour les déplacements sur les derniers kilomètres desservant des zones d'activités. Ces solutions permettront à la fois de minimiser l'impact carbone des flux de transport générés par l'activité de la gigafactory, et de réduire les besoins en stationnement sur le site. La CUD et ses partenaires (GPMD, CCI, industriels) travaillent sur différents leviers pour favoriser les déplacements domicile-travail par des modes alternatifs. A savoir, la desserte régulière par bus en amenant une ligne CHRONO dans la ZGI assurant une bonne connexion avec le centre d'agglomération et les gares TER de l'agglomération, complétée, pour les modes actifs, par l'aménagement de trottoirs et voies vertes sur les voies routières industrielles afin d'accéder en toute sécurité aux sites industriels de et vers les arrêts de bus, et l'amélioration de l'offre de transport en commun pour les travailleurs postés avec l'extension du transport en commun dans la CUD et sa gratuité 24h/24 et 7j/7, complété par du transport à la demande entre 20h et 6h. Le but sera aussi de favoriser des plans de mobilité inter-entreprises qui prévoient des horaires de changement de poste décalés, ce qui permettra d'optimiser le transport à la demande et le dimensionnement de parcs de stationnement mutualisés. Concernant les autres aspects évoqués (restauration, garde d'enfants, conciergerie) ils feront partie d'une politique de ressources humaines qui sera définie dans un second temps.

- Sur les retombées économiques induites au-delà des emplois directs

VERKOR, au travers du contrat qui sera passé avec son contractant général, disposera d'un droit de regard et de contrôle sur les appels d'offres relatifs à la sous-traitance de la construction, ce qui permettra de s'assurer de la présence à ce stade des entreprises locales. En ce qui concerne l'insertion, VERKOR souligne dans son projet de charte ESG son ambition de favoriser l'emploi local, l'inclusion des minorités et de lutter activement contre toute forme de discrimination. Cela permet de fait de respecter l'engagement d'impact carbone réduit de l'entreprise et va dans le sens de son souci de mettre l'humain au cœur de son fonctionnement.

## MISSION DU GARANT

- **Rappel sur le cadre légal de la concertation continue**

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ». En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 08 juin 2022 au 22 juillet 2022. Le bilan de la concertation préalable a été publié le 20 août 2022. Le 20 octobre 2022, les responsables du projet ont publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

- **Les objectifs généraux de la concertation continue**

L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique. Le rôle du garant est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet afin de

garantir le droit à l'information et à la participation du public Un enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la durée d'élaboration du projet afin de :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'il soit associé et informé des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition du public des études, notamment les études environnementales ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

- **Les enjeux spécifiques de la concertation continue Verkor**

Selon l'avis de la CNDP il est recommandé que :

- la société Verkor partage le contenu du code d'éthique sur les conditions d'extraction des matières premières,
- la société Verkor organise une présentation et des temps d'échange sur les perspectives de doublement de sa capacité de production d'ici 2028, en plus des éléments qui figureraient sur le site de la concertation,
- la diffusion de l'information ne se limite pas simplement au site de la concertation, mais soit relayée par divers supports de communication de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et des communes du périmètre, notamment rapproché, et complétée par une signalétique sur les lieux du projet,
- un évènement public soit organisé sur l'état d'avancement de l'étude d'impact et de danger,
- la société Verkor présente et échange avec le public sur les nouvelles Infrastructures de desserte ainsi que sur les liaisons douces desservant le site portées par le GPMD et fasse le lien avec la récente adoption du PLUi-Habitat et Déplacement,
- la société Verkor explicite le contenu de sa charte ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) et présente les avancées du partenariat sur l'emploi et la formation,
- la société Verkor présente, lors du prochain comité technique, le dispositif de concertation prévu jusqu'à l'enquête publique et fasse évoluer la composition de ce comité, afin d'y intégrer une ou plusieurs associations environnementales,
- la société Verkor mette en ligne les procès-verbaux du Secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle (SPPPI) de la Côte d'Opale Flandres et/ou présente les principales conclusions de ses réunions présentes et futures.
- RTE fasse une présentation et échange avec le public au sujet des dernières solutions envisagées pour le raccordement électrique de l'usine. Votre rôle sera de veiller à ce que le maître d'ouvrage donne des suites à ces recommandations.

## **ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION CONTINUE**

### **Un calendrier contraint**

L'organisation de la concertation continue devait répondre à plusieurs contraintes du calendrier. Après la décision de la CNDP du 2 novembre 2022 d'organiser une concertation continue et la lettre de mission au garant du 25 novembre 2022 il a été difficile d'entamer immédiatement la préparation des modalités de cette concertation continue, compte tenu de la mobilisation de Verkor sur l'avancement de son dossier

de demande d'autorisation. Ce n'est que courant décembre 2022 qu'ont pu se tenir quelques échanges entre le maître d'ouvrage et le garant. Le mois de décembre, ainsi que la première quinzaine du mois de janvier 2023 sont apparus peu propices pour entamer la concertation continue. Par ailleurs, le calendrier pressenti pour l'ouverture de l'enquête publique laissait entrevoir la possibilité qu'elle se tienne à compter du milieu du mois de mars 2023. Il ne restait ainsi que peu de temps entre le lancement de la concertation continue et le début de l'enquête publique.

## Les modalités de la concertation continue

Les modalités de la concertation continue devaient prendre en compte cette contrainte de calendrier tout en répondant aux enjeux de celle-ci. Il a ainsi été décidé en plein accord entre le maître d'ouvrage et le garant que seulement deux réunions publiques pouvaient être proposées. La remobilisation du public dépendait de la qualité et de la quantité de l'information qui allait être diffusée. Le choix a été fait de multiplier les canaux pour que la publicité sur l'ouverture de cette nouvelle séquence de participation atteigne le plus largement la population. L'actualisation du site de la concertation a été effective à compter du 13 janvier 2023. Elle a été suivie de communiqués de presse ainsi que d'annonces sur les sites internet des communes de la CUD ainsi que dans le journal de la Communauté urbaine. Un nouveau document d'information a par ailleurs été élaboré. Cette plaquette, en format 21/29.7, sur 6 pages, tirée à 15 000 exemplaires, a été distribuée toutes boîtes dans les 6 communes du périmètre restreint et mise en ligne sur le site en format électronique.

Une fois mis au point le processus d'information et de mobilisation du public restait à définir les modalités concrètes du déroulé de la concertation continue. Il a été décidé que ne pouvaient se tenir que deux réunions publiques, l'une de lancement destinée à balayer très largement l'ensemble des avancées du projet depuis la clôture de la concertation préalable. L'autre, plus thématique, devait répondre plus précisément aux enjeux soulevés par le public et aux recommandations de la CNDP. Afin de prendre en compte la diversité du territoire Dunkerquois il a été proposé de tenir la première réunion à proximité du site d'implantation de Verkör. C'est à Bourbourg, à l'Espace Pierre de Coubertin, qu'a ainsi été programmée la première rencontre le 25 janvier 2023. La seconde devait se tenir à un point plus central de la CUD et c'est donc dans ses locaux qu'a été inscrite à l'agenda cette dernière rencontre de la concertation continue à la date du 16 février 2023.



**Réunion de  
lancement à  
Bourbourg le  
25 janvier  
2023**



Réunion thématique,  
Salle des  
Commissions à la  
CUD le 16 février 2023

## RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

### Reflet des débats lors des deux réunions publiques

Les débats et échanges lors des deux réunions publiques ont concerné les thématiques suivantes :

- Les infrastructures à construire

Une première interrogation a été émise sur les délais nécessaires à la construction des bâtiments. Verkor a pu préciser son calendrier en indiquant tout d'abord qu'une préparation des sols était déjà en cours. Elle est rendue possible sur un plan réglementaire dans la mesure où la Zone de Grande Industrie (ZGI) du Grand Port Maritime de Dunkerque a déjà fait l'objet des autorisations d'urbanisme liées aux impacts faune-flore et archéologie préventive. Quant au démarrage de la construction des bâtiments il faudra attendre le permis de construire. La durée des travaux serait d'environ 15 mois, soit une mise en service au second semestre 2025. La montée en puissance de la production s'étalerait pour atteindre sa vitesse de croisière en 2027. Les appels d'offre pour le choix des entreprises est en cours.

Un autre point abordé concerne l'implantation des bâtiments et plus spécifiquement l'emplacement et la quantité des places de parkings réservés au personnel et aux visiteurs. Verkor indique que ce point est très lié au traitement de la mobilité des futurs salariés. Si chaque salarié se déplace avec son véhicule personnel la consommation de l'espace pour aménager des parkings sera conséquente. Le stationnement des véhicules serait donc à traiter dans une approche inter entreprise et au regard des ambitions de la CUD de développer les mobilités douces. En tout état de cause les parkings à construire veilleront à ne pas artificialiser les sols, ils seront végétalisés et seront couverts d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques.

- Les matières premières nécessaires à la production des batteries

Un participant s'interroge sur la provenance des matières premières, tels que le lithium, le manganèse ou le cobalt. Un autre questionne Verkor sur son indépendance par rapport aux circuits d'approvisionnement. Le maître d'ouvrage reconnaît que la

souveraineté industrielle repose effectivement sur une sécurisation des apports de matière première. Il ajoute que les récentes découvertes de présence de lithium en France mais aussi au Portugal sont encourageantes. L'Union européenne mène d'ailleurs sur ce sujet une politique de coordination visant à amoindrir les dépendances à ces diverses matières premières. Mais la voie la plus prometteuse selon Verkor est le recyclage des batteries déjà sur le marché et arrivées en fin de vie. Les techniques de réemploi sont de plus en plus performantes, l'objectif est d'atteindre d'ici 2030 une couverture des besoins à hauteur de 50% en provenance du recyclage.

- Les équipements techniques et l'intérêt de relocaliser les gigafactories

Au-delà de la provenance des matières une question est aussi posée sur les technologies de production des cellules et les matériels utilisés. Verkor indique qu'en l'état actuel les fournisseurs de ces machines sont majoritairement asiatiques, notamment en Corée du Sud, ce qui s'explique aisément dans la mesure où les unités de production des batteries sont encore essentiellement dans cette partie de l'hémisphère. Toutefois, là aussi, l'Europe encourage le rapprochement d'industriels de l'Union pour fédérer des savoir-faire. Ce serait le cas déjà pour la fabrication européenne de calandreuses.

Sur la relocalisation des gigafactories, notamment les trois implantées en Hauts-de-France, un participant interroge le bienfait en termes de réductions des émissions de CO2 par rapport à leur fabrication et leur importation en provenance d'Asie. Verkor partant du constat que chaque KWh produit émet 100 kg de CO2 dans les conditions de production asiatiques, l'émission de CO2 à l'usine de Bourbourg, compte tenu du process et de l'origine décarbonée de l'électricité utilisée serait divisée par trois.

- Les risques industriels, le classement Seveso seuil haut

Le récent incendie à Rouen, dans un entrepôt de stockage de divers matériels dont des batteries, inquiète le public qui souhaite obtenir des précisions sur les risques pour la santé publique et les conditions de maîtrise de tels incendies. La proximité de la future usine Verkor avec celle en cours de construction, à savoir une unité de transformation de pommes de terre en frites, interroge aussi sur les potentiels effets domino en cas de sinistre d'incendie ou d'explosion. Sur les techniques d'extinction en cas d'incendie, un participant demande pourquoi serait utilisée de l'eau salée ? Un autre s'interroge sur les capacités en moyen technique du Service départemental d'incendie et de secours pour faire face aux risques croissants avec l'arrivée régulière de nouvelles industries sur le GPMD. Une question porte également sur la résistance au feu des futurs bâtiments de Verkor, présentés comme des cellules étanches les unes par rapport aux autres et empêchant la propagation d'un incendie. Un riverain de la future installation s'inquiète de la toxicité d'éventuelles fumées et de leur diffusion par le vent.

Verkor sur l'ensemble de ces points apporte les précisions suivantes. Tout d'abord sur les fumées, compte tenu que les bâtiments sont en atmosphère étanche et en légère surpression l'émanation extérieure de fumées est très réduite et les distances d'effet ne dépasseraient pas les limites du site. Quant à la maîtrise d'un incendie il indique que le risque d'une mise en combustion pourrait se produire au moment des opérations de charge et décharge des cellules avec un emballement des températures. Dans ce cas, l'extinction avec des gaz inertes ne serait pas efficace, et la meilleure stratégie reste le refroidissement, d'où l'équipement des bâtiments avec des sprinklers qui enverraient si nécessaire des jets d'eau sur les zones à refroidir. Quant à l'incendie qui s'est produit à Rouen, Verkor précise que les comparaisons avec leur futur site n'est pas possible, d'une part parce qu'à Rouen les batteries étaient en pleine charge et du type lithium-métal, et l'eau n'est pas efficace sur ce type de batterie,

contrairement aux batteries lithium-ion. Par ailleurs, en situation d'emballage thermique la première solution est de réagir au plus vite. C'est pourquoi Verkor disposera en permanence d'une équipe de sécurité interne à l'usine composé de pompiers en capacité d'intervenir immédiatement. Sur la conception de l'architecture des bâtiments Verkor indique qu'elle a été soumise pour avis à l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) et qu'elle se traduit par un alignement de 13 cellules toutes étanches les unes par rapport aux autres. Verkor précise aussi que compte tenu du classement de l'usine au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) SEVESO, de surcroît seuil haut, une étude d'impact et une étude de danger sera soumise à évaluation auprès de l'autorité environnementale qui émettra un avis auquel Verkor sera tenu de répondre. L'industriel donne l'information, à ce sujet, que l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) s'est rendue sur site le 7 février 2023.

Le représentant du SDIS a également apporté des éclaircissements au public lors de la deuxième réunion. En charge des risques industriels pour le département du Nord il a indiqué que le SDIS Nord compte 2 100 pompiers professionnels et que sur la maîtrise des risques industriels le service était en lien avec des SDIS d'autres départements pour capitaliser collectivement des retours d'expérience. En ce qui concerne l'usine Verkor il précise que le risque premier est celui d'un incendie qui ne présenterait pas s'il survenait de toxicité aigüe car il n'y aurait pas de production d'un nuage toxique. Sur les moyens d'intervention il indique aussi que les différentes unités départementales, les Centres de secours du SDIS, sont en mesure de conjuguer leurs moyens en cas de nécessité et que par ailleurs existe une unité spécifique affectée au port méthanier de Dunkerque.

- L'évolution de la mobilité électrique et les besoins en batteries

Un participant interroge les orientations du marché du véhicule électrique, les ambitions d'équipement national sont à quelle hauteur, 2 ou 4 millions de véhicules, il souligne aussi que le projet de Renault avec l'Alpine électrique n'est pas accessible à Monsieur tout le monde. Un autre soulève la question de la course à l'autonomie qui entraîne un surcroît de poids des batteries dans les véhicules, il interroge aussi les capacités de production de l'électricité alors que la décarbonation de l'industrie va considérablement augmenter les demandes. En réponse Verkor indique qu'il n'est pas dans ses attributions de donner des informations sur le futur marché du véhicule électrique. Il souligne pour autant que la course à l'autonomie n'est pas la tendance mais que la recherche s'oriente plus vers de meilleurs rendements des moteurs électriques et des possibilités de recharge rapide permettant en 15 minutes de retrouver des capacités de se déplacer. Sur la demande en électricité le représentant de RTE répond que la solution passe par une bonne anticipation des besoins, notamment ceux à venir des industriels, il souligne aussi que la construction d'une liaison de 400 000 volts prend entre 5 à 10 ans et qu'il est donc essentiel de disposer d'une bonne prévision de la demande à venir.

- Les déplacements autour de la ZGI

Plusieurs participants questionnent les conditions actuelles de déplacement pour se rendre sur la ZGI et craignent qu'avec l'arrivée de près de 2 000 nouveaux salariés ces conditions se dégradent et deviennent encore plus dangereuses. Les mobilités douces sont mises en avant mais certains soulignent l'inadaptation des tracés actuels à l'instar par exemple de la liaison Dunkerque/Grande Synthe qui oblige à franchir des ronds-points dangereux. D'autres critiquent aussi l'état des voiries cyclables. Plus largement la faisabilité d'une liaison en site propre de Dunkerque à Bourbourg est interrogée à la fois sur le plan technique mais aussi en termes de délai de réalisation.

Un autre signale la particulière dangerosité de la liaison entre Bourbourg et Rosendaël et suggère que si des routes départementales doivent être déplacées pourquoi ne pas conserver les existantes pour les affecter aux mobilités actives. Le sujet de la liaison entre la gare de Bourbourg et la ZGI est aussi mis sur la table, aujourd'hui pour passer d'un point à l'autre il faut franchir l'autoroute. Concernant celle-ci, un participant dénonce l'hypothèse de la création d'une troisième voie qui lui apparaît comme une mauvaise solution. Les futurs salariés de la ZGI ne viendront pas tous du Dunkerquois mais viendront aussi d'autres bassins d'emplois. Sur ce point il est demandé que la liaison ferroviaire entre Calais et Dunkerque soit améliorée.

Le représentant de la CUD en réponse indique que ces préoccupations sont partagées et qu'il faut corriger les erreurs du passé. Le plan vélo va proposer de nouveaux tracés et dans la ZGI le remaniement des voiries va créer des opportunités. Par ailleurs, les plans de déplacement à mettre en œuvre avec les entreprises visent à réduire de 50% les véhicules empruntés par une seule personne. En matière de transport collectif, au-delà de la gratuité déjà en place une des solutions est de développer le transport à la demande en l'adaptant aux horaires des prises de poste des salariés. Pour développer les modes actifs il y a nécessité de réaliser d'abord des aménagements. Un groupe de travail a été mis en place. Il regroupe autour de la CUD, des industriels, des aménageurs, les gestionnaires des routes et autoroutes, le Département du Nord, les agglomérations voisines et la Région pour le ferroviaire.

- Le financement du projet Verkor et les perspectives de développement

Un participant questionne Verkor sur le bouclage du financement de son projet industriel. Le maître d'ouvrage annonce que courant mars le groupe Renault confirmera son engagement pour une capacité de 10 GWH. Par ailleurs Verkor confirme qu'une rencontre a bien eu lieu à Dunkerque le 15 février avec une quarantaine d'investisseurs et que le tour de table du bouclage financier est en bonne voie.

Un autre participant s'enquiert de la possibilité de l'ouverture du capital de Verkor au public sous la forme de l'investissement participatif. L'industriel répond que d'ores et déjà la participation au financement de l'investissement est ouverte aux salariés et que 2.5 millions d'euros ont déjà été collectés. Pour l'investissement participatif Verkor retient la proposition et indique soumettre la question en interne auprès du directeur financier.

Sur le développement des capacités de production au-delà des 16 GWH annoncés, un participant demande quelles seront les perspectives à échéance de 2025-2030. Verkor prend en compte l'accélération des besoins du secteur automobile dont certains industriels ont annoncé passer au 100% électrique en 2030. Dans ce contexte Verkor indique que sa crédibilité en tant qu'industriel suppose qu'il puisse faire face à terme à une capacité de production qui pourrait s'élever à 60 GWH.

- L'école de la batterie et les perspectives de recrutement

Un participant souhaite savoir si toutes les formations seront assurées sur le site de Verkor à Grenoble. Un autre questionne sur le profil des candidatures déjà reçues par Verkor. Le sujet de l'emploi des seniors est aussi abordé. Sur les formations le but est de les relocaliser en Hauts-de-France en montant des partenariats avec les acteurs de la formation et les autres gigafactories de la Région. Verkor indique que plus de 800 curriculum vitae ont été enregistrés et qu'ils proviennent très majoritairement des Hauts-de-France. A plus de 63% il s'agit de candidats déjà en poste dans des entreprises. L'école de la batterie permettra de former des demandeurs d'emploi. Verkor ne conduit pas de recrutement par catégories de candidatures, la porte n'est bien sûr pas fermée aux seniors pour autant. La volonté de féminiser les recrutements est par ailleurs affichée, le process agissant dans un environnement propre et ne

nécessitant pas le port de charges lourdes est favorable à cette orientation ainsi que le souligne Verkor.

## Les questions et contributions sur le site internet de la concertation

1. La durée des batteries, la pollution aussi bien dans la construction de la Gigafactory que dans la récupération des batteries en fin de vie. Les futurs salariés de la production des batteries auront-ils le droit de venir travailler avec une voiture polluante ?

Réponse des maitres d'ouvrage :

*Bien sûr. Comme dans toute entreprise avec un plan de déplacement, des incitations et des sensibilisations ainsi que des moyens seront mis en avant pour favoriser les modes de déplacements doux. Ce plan prend en compte les localisations des domiciles, les horaires d'équipes, les possibilités d'accès aux transports en communs (en lien avec la CUD). Le recours au véhicule individuel est parfois nécessaire et dans ces situations nous sensibiliserons nos salariés afin d'avoir recours au covoiturage.*

2. Pensez-vous que mettre 800 Km entre la R&D et la production est le meilleur moyen de réussite pour la production et la R&D ?

Réponse des maitres d'ouvrage :

*Le lien fort entre R&D et production se fait en amont du projet. Une fois le process figé par rapport aux exigences clients, les évolutions seront plus sur des améliorations équipements qui nécessitent moins cet interface R&D/production, donc il n'y a aucun point bloquant à ne pas avoir l'équipe complète R&D à Dunkerque (certaines personnes de R&D seront quand même à Dunkerque)*

3. Avez-vous un process pour la récupération des batteries en fin de vie ?

Réponse des maitres d'ouvrage :

*La récupération des batteries en fin de vie est du ressort du fabricant de la batterie, en l'occurrence le constructeur automobile.*

4. La voiture électrique je suis pour, la voiture hybride c'est inutile. Qui va se charger de mettre en place des stations de recharge des batteries ? l'État ou par exemple sur les autoroutes les stations-services ? Quelle sera l'autonomie de vos batteries ?

Réponse des maitres d'ouvrage :

*L'autonomie des batteries ne peut être précisée que par le fabriquant de la batterie. Pour rappel, VERKOR ne fournit que le module à Renault.*

5. Pouvez-vous être plus précis sur l'implantation du réseau RTE pour alimenter Verkor, hier on a découvert une nouvelle ligne 400 000 volts, veuillez préciser si cela s'intègre dans le schéma Régional Hauts-de-France

Réponse des maitres d'ouvrage :

*La solution de raccordement retenue s'appuie majoritairement sur des ouvrages existants ou créés récemment comme le poste électrique Grand-Port sur la partie sud-est de la ZGI et sur des liaisons aériennes existantes qui passent au droit de ce poste. Le raccordement de VERKOR au réseau de transport d'électricité consistera à créer, à partir du futur poste électrique de l'usine, une liaison souterraine haute tension à 225 000 volts d'environ 300 mètres pour rejoindre le poste électrique du réseau de transport d'électricité à 225 000 volts le plus proche : le poste électrique de Grand-Port.*

6. VERKOR dit vouloir mettre à disposition des bornes électriques pour les salariés sur son site. c'est bien sûr logique, souhaitable, donc pour le point d'arrivée des salariés, mais comment feront les salariés pour charger à domicile lorsqu'ils habitent en ville, dans de petites ou grandes résidences ? Ex : à Malo, Rosendaël, les véhicules hybrides, 100% électriques ne peuvent être chargés facilement

Réponse des maitres d'ouvrage :

*Verkor n'est pas en charge du déploiement des bornes dans l'espace public ; un certain nombre d'initiatives nationales et locales vont répondre à ces besoins (ex : droit à la prise).*

7. Concernant les objectifs ambitieux annoncés par la CUD quant au nombre de salariés venant travailler SANS faire d'autosolisme, quelle réalité concrète et mesurable ? Les zones industrielles sont les moins propices à changer de mobilité, comment VERKOR peut-elle assurer des pratiques vertueuses à ce stade ? Nous en sommes semble-t-il aux bonnes intentions, sans rien de très tangible.

Réponse des maitres d'ouvrage :

*Ce sujet est engagé ; un groupe de travail Mobilité est opérationnel. Ainsi, 2 demi-journées de travail ont eu lieu les 28 février et 1er mars, sous le pilotage de la CUD et des experts de mobilité Movin'On, réunissant les différentes parties prenantes publiques, ainsi que les industriels existants et futurs du secteur sur l'axe Calais-Dunkerque.*

8. Concernant le financement, la subvention de la Région Hauts-de-France de 60 millions d'euros est-elle acquise, certaine ? Pourquoi solliciter cet argent public (le nôtre) puisque c'est très peu dans le financement total du projet ? est-ce juste pour obtenir un "label" par ex Rev3 ? ou autre ?

Réponse des maitres d'ouvrage :

*Le financement public est un garant de l'implication des parties prenantes et notamment publiques, les montants étant à la hauteur de leur capacité ; ce montant est un effort important, de même nature que pour le projet ACC à Douvrin.*

9. Pouvez-vous être plus précis sur l'éventuelle future extension de la Gigafactory VERKOR de Bourbourg à 32 GWh, voire 48 puis 64 GWh ? Si cela se fait dans les années 2025-2030, ce sera très proche de la 1ère usine ? ou ailleurs en hauts-de-France ? Bref quels terrains potentiels sont pré-identifiés ?

*Nous ne pouvons être plus précis à ce jour, car il n'y a pas de projet avéré sur d'éventuelles extensions. Dunkerque permettrait compte-tenu de la surface disponible de l'envisager dans le futur, mais cela serait lié à un engagement formel d'un autre client, ce qui n'est pas le cas à ce jour.*

## AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION

L'essentiel des enjeux soulevés par le projet Verkor avait été exprimé lors de la concertation préalable.

La concertation continue avait pour objectif d'informer le public sur les avancées du projet et de lui présenter les éventuelles modifications tout en veillant à ce que soient satisfaites les recommandations soulevées par la CNDP.

Malgré le calendrier contraint, compte tenu de l'annonce imminente de l'ouverture de l'enquête publique, le continuum de la concertation préalable a permis de refaire un tour d'horizon complet sur l'avancement du projet. Ainsi les modifications sur l'emprise au sol des bâtiments a pu être présentée. Les questions récurrentes sur les provenances des matières premières ont reçu des réponses plus précises notamment à travers la présentation de la démarche V-Trace conduite par Verkor en lien avec OPTTEL, l'un des principaux fournisseurs mondiaux de systèmes de traçabilité des chaînes d'approvisionnement pour les industriels, et le Bureau VERITAS. Les conditions des raccordements électriques et ferroviaires de l'usine ont été affinées durant le dernier trimestre 2022. RTE et le GPMD ont pu répondre aux questions du public et présenter les plans des solutions retenues. Les études d'impact et de danger ont également progressées durant cette période et Verkor a pu présenter leurs principaux enseignements notamment en ce qui concerne la réduction des consommations d'eau et la prévention des risques industriels. Verkor précise que ces deux études ont été soumises pour avis à l'Autorité environnementale. La participation d'un cadre du Service départemental d'incendie et de secours à la seconde réunion a été utile pour apporter au public des réponses argumentées sur les moyens du SDIS de faire face à un éventuel incendie sur l'usine et sur les conséquences en termes de santé publique.

Au-delà de l'approfondissement et de l'actualisation des sujets déjà évoqués lors de la concertation préalable la concertation continue a permis de mettre l'accent sur la nécessité pour le territoire industriel Dunkerquois d'apporter plus complètement des moyens de satisfaire les mobilités actives. Les réponses apportées par la CUD ont montré son ambition en la matière pour autant le public est resté interrogatif sur le calendrier de réalisation notamment pour être au rendez-vous de l'arrivée de nouveaux salariés sur la Zone Grande Industrie.

Le sujet sur le financement des investissements de Verkor est apparu plus présent que lors de la concertation préalable, il a même permis au public d'interpeller l'industriel sur ses intentions d'ouvrir son capital au financement participatif.

Globalement il faut remarquer que la participation du public a été très active (la réunion de lancement s'est close à 21h30) et la crainte qu'il ne soit pas au rendez-vous de la concertation continue a été levée puisque presque 100 personnes ont été présentes lors des deux séquences.

## LISTE DES ANNEXES

- **ANNEXE 1 : Lettre de mission du garant**
- **ANNEXE 2 : Charte ESG sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance de Verkor**
- **ANNEXE 3 : Commission nouveaux projets du S3PI Côte d’Opale-Flandre (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels)**

## ANNEXE 1



La présidente

Paris, le 25 novembre 2022

Monsieur,

Le 02 novembre 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné garant du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Construction d'une usine de batteries électriques porté par la société VERKOR, ainsi que son raccordement électrique. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

### **1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :**

#### ***Cadre légal de la concertation continue***

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 08 juin 2022 au 22 juillet 2022. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 20 août 2022. Le 20 octobre 2022, les responsables du projet ont publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

#### ***Objectifs de la concertation continue***

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 02 novembre 2022. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

## ***Enjeux généraux de la concertation continue***

Un enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à **la durée d'élaboration du projet**. Plusieurs enjeux sont récurrents :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'il soit associé et informé des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition du public des études, notamment les études environnementales
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

## **2 - Enjeux de la concertation continue sur le projet de Construction d'une usine de batterie électriques porté par la société VERKOR, ainsi que son raccordement électrique**

L'avis de la CNDP relatif à la concertation continue recommande que :

- la société Verkor partage le contenu du code d'éthique sur les conditions d'extraction des matières premières,
- la société Verkor organise une présentation et des temps d'échange sur les perspectives de doublement de sa capacité de production d'ici 2028, en plus des éléments qui figureraient sur le site de la concertation,
- la diffusion de l'information ne se limite pas simplement au site de la concertation, mais soit relayée par divers supports de communication de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et des communes du périmètre, notamment rapproché, et complétée par une signalétique sur les lieux du projet,
- un évènement public soit organisé sur l'état d'avancement de l'étude d'impact et de danger,
- la société Verkor présente et échange avec le public sur les nouvelles infrastructures de desserte ainsi que sur les liaisons douces desservant le site portées par le GPMD et fasse le lien avec la récente adoption du PLUi-Habitat et Déplacement,
- la société Verkor explicite le contenu de sa charte ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) et présente les avancées du partenariat sur l'emploi et la formation,
- la société Verkor présente, lors du prochain comité technique, le dispositif de concertation prévu jusqu'à l'enquête publique et fasse évoluer la composition de ce comité, afin d'y intégrer une ou plusieurs associations environnementales,
- la société Verkor mette en ligne les procès-verbaux du Secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle (SPPPI) de la Côte d'Opale Flandres et/ou présente les principales conclusions de ses réunions présentes et futures.
- RTE fasse une présentation et échange avec le public au sujet des dernières solutions envisagées pour le raccordement électrique de l'usine.

Votre rôle sera de veiller à ce que le maître d'ouvrage donne des suites à ces recommandations.

### **3 – Bilans de la concertation continue**

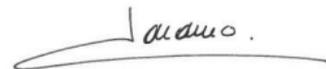
Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique.

Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par le responsable de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Chantal JOUANNO



*Ce texte a précédemment été publié dans la « Réponse des Maîtres d'Ouvrage au Bilan des Garants, » le 20 octobre 2022*

**VERKOR travaille sur la formalisation et la rédaction d'une charte ESG (qui se positionne sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), précisant en outre les conditions de travail et les valeurs de l'entreprise. Celle-ci met notamment en évidence que : « *We believe in people creating positive impact. We are resource-conscious and put stewardship and ethics first throughout the value chain. Our talented team is dynamic and diverse, sharing the values that are driving us and a creative spirit that will make us move mountains.* » [Nous croyons que ce sont les personnes qui créent un impact positif. Nous sommes soucieux des ressources et accordons la priorité à leur ménagement et à l'éthique tout au long de la chaîne de valeur. Notre équipe de talents est dynamique, diversifiée, et partage à la fois les valeurs qui nous animent et un esprit créatif qui nous fera déplacer des montagnes.]**

Ces valeurs, détaillées dans la charte, s'expriment en termes de :

**1) Conditions de travail - VERKOR liste une série d'engagements pris pour veiller à la mise en place et au maintien d'un environnement de travail sûr et sain :**

**→ Santé et bien-être**

Alors que les gigafactories se mettent en place en Europe, l'accès aux talents sera clé dans le succès de VERKOR. Par conséquent, il est du devoir de l'entreprise de prendre soin de sa communauté.

- Maintenir et optimiser les conditions de travail chez VERKOR et ses clients.
- Promouvoir la flexibilité pour permettre à chaque employé d'adapter ses conditions de travail à son propre rythme
- Respecter l'espace personnel de chacun, et veiller à ce qu'il n'y ait pas de comportement intrusif

- Veiller à limiter les nuisances sonores dans l'espace de travail pour respecter la concentration de chacun
- Veiller à ce que les projets répondent le mieux possible aux attentes des salariés
- Respecter et préserver l'intégrité physique et mentale et la dignité de chaque employé
- Être vigilant et proactif face au harcèlement, à l'isolement et au surmenage
- Promouvoir le sport et l'exercice physique

→ *Risques industriels*

VERKOR installe et sélectionne les meilleures technologies existantes : la volonté de l'entreprise est de surveiller ses risques industriels et de limiter au maximum leur impact sur la sécurité, l'environnement et la continuité des activités.

- Systèmes de détection d'incendie et d'extinction automatique à haute sensibilité pour tous les locaux
- Systèmes de détection automatique des anomalies de température, isolation et refroidissement des cellules dans les zones de formation
- Détections incendie/toxique/anoxique
- Maintenance préventive des installations
- Organisation opérationnelle en cas d'urgence et conjointement avec les services de secours
- Traitement et surveillance des rejets aux niveaux les plus stricts
- Audit régulier par des organismes indépendants et des assureurs

→ *Risques chimiques*

L'ADN de l'entreprise est de proposer les meilleures solutions de stockage d'énergie d'un point de vue industriel et environnemental, c'est pourquoi l'équipe de VERKOR cherche constamment à limiter l'utilisation de produits chimiques dangereux.

- Suivre et anticiper les évolutions réglementaires
- Automatiser les processus et utiliser des boucles fermées pour éviter tout contact avec les produits dangereux
- Étudier les processus de R&D en utilisant des produits chimiques moins dangereux pour les futurs produits (en vue de la substitution de toutes les substances CMR, c'est-à-dire cancérigènes et/ou mutagènes et/ou toxiques)
- Contrôler l'exposition des employés pour limiter les risques chimiques

→ *Culture de la sécurité*

Pour atteindre ses objectifs ambitieux de manière efficiente et sûre, l'entreprise s'appuie sur une culture de la sécurité qui favorise et garantit la prévention, et qui doit être nourrie par tous les apports de sa communauté grâce à un processus participatif.

- Communication renforcée (la sécurité d'abord) : formation dès le premier jour
- Formation pour tous les managers
- Sécurité intégrée dans les sujets d'équipe (réunion, tableaux de bord)
- Digitalisation pour favoriser le management visuel (réalité augmentée, accès aux consignes par QR code, détection automatique du port des EPI)
- Système de collecte, de traitement et de remontée d'informations sur les presque accidents et les situations dangereuses (remontée des équipes à la hiérarchie).
- Taux élevé de salariés formés en tant que sauveteur secouriste du travail (SST)

## 2) *Culture d'entreprise – VERKOR décline également les piliers qui permettent à l'entreprise de mettre et garder « l'humain au centre » dans son activité :*

### → *Dimension humaine*

L'ambition de VERKOR n'est pas d'être le producteur de batteries le plus important en volume, mais le plus performant, et ce pas seulement sur le plan environnemental, en termes de compétitivité ou de sécurité, mais aussi dans la manière dont l'entreprise traite ses employés et parties prenantes, en mettant clairement l'accent sur la gouvernance, la diversité, l'engagement et l'impact économique.

- Encourager l'engagement en faveur du progrès
- Définir le champ de travail de tous les employés pour les aider à s'épanouir
- Considérer les talents comme un avantage concurrentiel
- Utiliser l'information et la consultation pour associer l'équipe au développement de l'entreprise
- Analyser l'impact de l'entreprise

### → *Gouvernance et éthique*

Pour VERKOR, la gouvernance et l'éthique vont bien au-delà de la conformité : la vision de l'entreprise est d'impulser une culture d'authenticité et de transparence à l'intérieur et l'extérieur de ses frontières.

- Associer les représentants de l'équipe à la définition de la stratégie et à la prise de décision en les faisant participer aux organes de direction de l'entreprise

- Responsabiliser les membres de l'équipe et leur donner de l'autonomie, en appliquant les principes de subsidiarité, les dirigeants étant disponibles pour guider, encadrer et soutenir
- Atteindre les normes les plus élevées en matière de principes financiers et éthiques et effectuer des audits réguliers.
- Mettre en place une structure où les membres de l'équipe et les parties prenantes peuvent facilement faire remonter les problèmes lorsqu'ils constatent que les règles ne sont pas respectées

→ *Diversité, équité et inclusion*

L'équipe de VERKOR est internationale et diversifiée depuis sa constitution, et cette diversité est un facteur clé de succès pour l'entreprise.

- Respecter les valeurs et comportements promus au sein de l'équipe afin ceux-ci ne soient pas seulement affichés sur les murs mais appliqués dans tout ce que l'entreprise et ses représentants font
- A tous les niveaux de l'organisation, s'assurer que VERKOR puisse bénéficier pleinement de toute la valeur de la diversité, avec une attention particulière lors de l'embauche
- Établir des barèmes de rémunération transparents et évaluer régulièrement leur fiabilité
- Traiter tout le monde de manière égale, avec respect et bienveillance, à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation
- Veiller à la tolérance zéro envers toute forme de discrimination
- Être proactif dans l'inclusion des minorités / personnes défavorisées (en collaboration avec les autorités locales)

→ *Engagement des parties prenantes et valeur partagée*

VERKOR opère dans un vaste écosystème qui comprend clients, partenaires techniques, fournisseurs, institutions et communautés. À chaque étape de son développement, l'entreprise veut s'assurer que des objectifs convergents sont recherchés et que de la valeur est créée pour VERKOR et ses parties prenantes.

- Rencontrer régulièrement les principales parties prenantes et mettre en place des panels d'engagement des parties prenantes pour les grands projets
- Communiquer de manière transparente et honnête avec les parties prenantes et les employés, même sur des sujets difficiles

- 
- Établir un registre communautaire pour recevoir et faciliter la résolution des préoccupations liées au fonctionnement de l'usine VERKOR
  - Créer de la valeur pour l'entreprise et ses communautés, en intégrant cette approche à la rentabilité et à la position concurrentielle de l'entreprise

## ANNEXE 3 Commission nouveaux projets du S3PI Côte d'Opale Flandre

Séance du 2 décembre 2022

Ordre du jour : présentation du projet de Verkor

Le procès-verbal de la commission est téléchargeable à l'adresse suivante

[Commission Nouveaux Projets 20221202.pdf \(colidee.com\)](#)